

La lettre de l'UFE

JUILLET / AOÛT 2011 | 18

SOMMAIRE

8 NOVEMBRE 2011 :
COLLOQUE UFE

PAGE 2

UN BON BILAN 2010
POUR LA BRANCHE
DES IEG

PAGE 2

DIRECT ÉNERGIE
ADHÈRE À L'UFE

PAGE 3

EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE :
LA COMMISSION
DÉVOILE SON PROJET
DE DIRECTIVE

PAGE 4

EDITO



ROBERT DURDILLY
Président de l'Union Française de l'Électricité

Maîtriser l'énergie, une priorité absolue.

La maîtrise de l'énergie (MDE) représente un enjeu prioritaire pour la France sur trois plans. C'est, tout d'abord, un **enjeu politique**, en termes d'indépendance et de sécurité énergétiques. Dans l'hypothèse d'une croissance modérée de son PIB, la France devrait consommer 610 TWh d'ici 2030. Une MDE réellement efficace pourrait ramener cette consommation à 530 TWh, sans compter l'impact sur nos besoins croissants en puissance de pointe. C'est, ensuite, un **enjeu financier**, compte tenu de l'ampleur des investissements concernés. Pour les ménages, c'est l'occasion de diminuer

leur facture, à condition d'investir. A l'horizon 2030, atteindre l'objectif de MDE nécessitera environ 150 Mds d'€ d'investissements, dont 60% dédiés à l'isolation des bâtiments et 40% pour d'autres mesures (éclairage...). C'est, enfin, un **enjeu sociétal** car, à long terme, elle constitue la clé de la solidarité énergétique entre consommateurs aisés et défavorisés.

Or, force est de constater, qu'aujourd'hui, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ne constituent pas un dispositif à la hauteur de ces enjeux. Le retour d'expérience sur la période 2008-2010 montre une lourdeur et un pointillisme administratifs croissants, un coût de mise en place prohibitif (plusieurs centaines de millions d'euros) par rapport aux résultats, un éparpillement de mesures qui se traduit, avant tout, par une inefficacité patente. Complexité également chez le consommateur final, pour qui le mécanisme des CEE reste très peu compréhensible, n'y voyant pas d'incitation directe à adapter ses équipements ou à changer de comportement de consommation. Cette déconnexion avec la réalité de terrain est tout particulièrement frappante au regard des enjeux sociaux liés à l'énergie : le dispositif des CEE ignore, en effet, la question de la précarité énergétique et se révèle totalement inadapté aux besoins des consommateurs les plus vulnérables. Dans la perspective du triplement des objectifs d'économie d'énergie qui ont été fixés aux «obligés», ces défaillances pourraient ainsi conduire à une véritable impasse financière et technologique.

C'est pourquoi **l'UFE propose la mise en place d'une politique forte. Tout d'abord, instituer un « signal » fort pour inciter à la maîtrise de l'énergie. Celui-ci pèserait, au départ, légèrement sur le budget des ménages et ne grèverait pas les Finances Publiques.**

Il s'agirait d'une **redevance éco-efficacité énergétique qui croîtrait dans le temps, si aucun effort de MDE n'est réalisé.** Chacun serait incité : les propriétaires, pour mettre à niveau le bâti, via une redevance assise sur la performance énergétique du bâtiment ; les consommateurs, pour moins et mieux consommer en fonction de « standards ». **Redistributive**, la redevance alimenterait des fonds régionaux d'efficacité énergétique, cogérés par les professionnels et les collectivités territoriales, et utilisée prioritairement pour des **opérations d'amélioration de l'habitat social.** Le second volet d'une politique publique efficace serait de classer les actions de MDE selon un « Merit Order », afin de privilégier, prioritairement, les opérations les plus efficaces au moindre coût.

ÉVÉNEMENTS

8 NOVEMBRE 2011 : COLLOQUE UFE

À la veille de la campagne électorale de 2012, l'UFE, forte de sa représentativité dans le secteur de la production, fourniture, transport et distribution d'électricité, souhaite apporter une contribution active aux réflexions stratégiques que doivent mener les futurs candidats à la Présidentielle. Elle a donc consacré son étude annuelle aux critères majeurs à prendre en compte pour éclairer ces choix politiques en matière énergétique.



Articulée autour de **plusieurs scénarios** possibles, cette étude sera présentée à l'occasion du Colloque du 8 novembre, en présence du Ministre de l'énergie, Eric Besson*. Elle exposera les déterminants de **la demande à l'horizon 2030** en termes, notamment, de croissance, de maîtrise de la demande, et de transferts d'usages. En parallèle, seront commentés les déterminants de **la production sur les vingt prochaines années**, qu'elle soit d'origine nucléaire, thermique ou renouvelable. Un bilan sera dressé en matière d'investissements, d'impact carbone, de prix et d'indépendance énergétique.

De très nombreuses personnalités, économiques et politiques, interviendront au cours des différentes tables rondes, pour analyser et commenter l'impact de ces différents scénarios.

Réservez, d'ores et déjà, la date du 8 novembre dans vos agendas, et découvrez le **Pré-programme** de la manifestation sur www.ufe-electricite.fr

** sous réserve de confirmation*

ACTUALITÉ SOCIALE

UN BON BILAN 2010 POUR LA BRANCHE DES IEG

En 2010, le dialogue social a été soutenu, en raison de la finalisation des négociations sur des thèmes importants, et de l'engagement des travaux sur de nouveaux sujets. Huit accords collectifs ont ainsi été conclus*, dont cinq d'entre eux ont été signés par l'ensemble des Fédérations Syndicales.

L'accord sur la **couverture supplémentaire maladie** instaure une couverture collective (dite 3^{ème} niveau) à adhésion et cotisation obligatoires pour les frais de santé.

Les travaux de mise en œuvre et de communication qui ont suivi la signature de l'accord ont permis d'assurer une application pour les salariés de la Branche au 1^{er} janvier 2011.

L'accord sur la **spécificité des métiers** finalise des discussions engagées en 2008, dans la prolongation du dossier de réforme du régime de retraite. De même, les échanges sur **la prévention des risques psychosociaux** ont abouti à un accord de Branche.

Le **relevé de positions communes**, signé le 26 février 2010, sur **les Institutions Représentatives du Personnel** concrétise les longs travaux menés sur les conséquences de la réforme des IRP dans la branche des IEG, sur les textes statutaires.

Enfin, **l'accord sur le cumul d'emplois et d'activités**, en conformité avec les dernières évolutions législatives, introduit dans la branche des IEG le principe de la liberté d'un cumul d'emplois assorti de quelques restrictions.

**Retrouvez tous les Accords de Branche sur [www.ufe-electricite.fr/L'UFE/Présentation des Commissions/Comité Social](http://www.ufe-electricite.fr/L'UFE/Présentation%20des%20Commissions/Comité%20Social).*

PRODUCTION



DIRECT ENERGIE ADHÈRE À L'UFE

Créé en 2003, DIRECT ENERGIE représente aujourd'hui, avec plus de 600 000 clients particuliers et professionnels, un acteur majeur de la fourniture d'électricité et de gaz en France.

Membre fondateur de l'A.N.O.D.E. (Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Énergie), DIRECT ENERGIE apporte une contribution active aux échanges de la profession autour, entre autres, du mix énergétique français, du rôle qu'y joue l'électricité, et du poids de celle-ci dans le marché européen de l'énergie.

DISTRIBUTION

COMPTEURS COMMUNICANTS : FAVORISER L'INFORMATION

Le Comité de suivi chargé de tirer les enseignements de l'expérimentation du nouveau compteur électrique communiquant Linky vient de s'achever sur un accord de principe pour le déploiement de ce dernier. L'UFE, qui s'y est fortement impliquée, a proposé la mise en place d'une Charte des Fournisseurs pour accompagner le lancement auprès des consommateurs.

A travers cette proposition, l'UFE souhaite prolonger et enrichir un dialogue entre associations de consommateurs et professionnels de la fourniture d'énergie, en liaison avec les travaux du Conseil National de la Consommation et de la Commission de Régulation de l'Énergie.

En signant cette Charte, tous les fournisseurs, en coopération avec les gestionnaires de réseaux, s'investiraient dans une mission de pédagogie auprès des clients, et s'engageraient sur deux points majeurs.

L'information sur les consommations

Suivi de la consommation en volume (KWh, KW) et en euros, maintien des dispositifs actuels de pilotage automatisé des installations (par exemple le chauffe-eau électrique de nuit) : les fournisseurs, dans une plateforme commune, s'engageraient à ce que leurs clients puissent, désormais, suivre de près leur consommation, et, surtout, situer et comprendre celle-ci, à tout moment, comparativement à sa prévision annuelle, comme à des « standards » de référence. L'objectif est, là, d'aider



concrètement le client à améliorer son efficacité énergétique et, par là même, à gérer son budget énergie.

L'information sur les tarifs

Autre point important de la Charte, un engagement des fournisseurs sur leur mission de conseil

tarifaire pour ajuster au mieux leur offre en fonction de la consommation et de la puissance appelée par chacun de leurs clients.

En toute transparence, ils proposeraient, par ailleurs, la mise à disposition des données si le client souhaite utiliser des comparateurs.

PRODUCTION

FIN PROCHAINE DES CONTRATS D'OBLIGATION D'ACHAT ENTRE EDF ET PLUSIEURS FILIÈRES DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE : L'UFE REMET SA COPIE AU GOUVERNEMENT



Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Pouvoirs publics, l'UFE a remis, fin juin, au Ministre de l'énergie, Eric Besson, ses recommandations relatives à l'organisation de la sortie de l'obligation d'achat par EDF de la production émanant de plusieurs filières électriques. Sont ainsi concernées la petite hydraulique, la production d'extrême pointe, et la cogénération. Pour les accompagner vers une économie de marché, l'UFE propose la création d'un fonds de financement transitoire.

Jusqu'à présent assurés de vendre leur production à EDF via le mécanisme de l'obligation d'achat (OA), ces producteurs devront prochainement vendre leur électricité sur le marché de gros. Pour certains d'entre eux, ce passage vers une économie de marché risque d'être difficile dans un premier temps. Pour accompagner cette transition, l'UFE propose de créer un fonds de financement. Sa durée serait limitée, sa gestion institutionnalisée, et l'accès aux ressources conditionné.

Les modalités de financement restent toutefois encore à définir. L'objectif est ainsi de faciliter l'accession à des mécanismes de marché efficaces permettant de rémunérer, à leur juste valeur, les contributions de chaque actif de production (énergie, capacité, disponibilité, caractère renouvelable, la production, etc.).

EUROPE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : LA COMMISSION DÉVOILE SON PROJET DE DIRECTIVE

La Commission européenne a dévoilé, fin juin, son projet définitif de Directive sur l'efficacité énergétique.

Plusieurs points majeurs concernent le secteur électrique, faisant peser des obligations drastiques sur les fournisseurs et distributeurs.

D'ores et déjà, l'UFE en dénonce le caractère anormalement contraignant comme, notamment, la mise en place d'un système de certification, censé stimuler le développement d'un marché européen des services énergétiques et dont la charge pèserait uniquement sur les professionnels...

Des CEE européens ?

Alors même que la profession combat, en France, le maintien en l'état les « Certificats d'Économies d'Énergie » en raison de leur complexité et de leur inefficacité patente (cf. éditorial en page 1), elle doit en effet faire face aujourd'hui au projet de la Commission européenne, qui tente de reprendre à son compte ce type de mécanisme, en le généralisant à l'ensemble de l'UE.

Objectifs contraignants

Cette proposition est doublement inacceptable. D'une part, parce que l'outil proposé, est parfaitement inadapté aux besoins.

D'autre part, parce qu'il impliquerait la mise en place, au niveau européen, d'objectifs contraignants en matière d'efficacité énergétique.

Or, pour l'UFE, il est fondamental que la question de la maîtrise de l'énergie reste du ressort des États membres.

En vertu du principe de subsidiarité, ces derniers sont, en effet, les mieux placés pour appliquer les solutions les plus pertinentes afin d'optimiser les modes de consommation.

Dans cette optique, l'UFE dénonce vigoureusement l'obligation qui est faite aux fournisseurs et/ou aux gestionnaires de réseaux de distribution de garantir, chaque année, une réduction de 1,5% de la consommation finale de leur clientèle.

Elle considère que ce taux est excessif et, en prenant pour référence l'année antérieure, ne tient pas compte de l'effet tendanciel de la consommation liée à la croissance.

Elle refuse, par ailleurs, que la charge (réglementaire/financière) liée au respect de cette obligation



par le consommateur soit imposée aux seuls fournisseurs d'énergie et aux gestionnaires de réseaux de distribution.

L'UFE tient également à faire remarquer qu'un tel objectif rendrait impossible les substitutions d'usages qui sont actuellement envisagées sur la base du développement des énergies renouvelables (chauffage, transports urbains, véhicules électriques...).

Lourdeur administrative

Par ailleurs, la richesse excessive des informations à transmettre dans le cadre de la production de statistiques et de reporting afin de permettre aux autorités de contrôler les économies d'énergies déclarées par les fournisseurs/distributeurs, sont beaucoup trop détaillées et complexes à mettre en œuvre. L'UFE préconise donc une réelle simplification de ce dispositif.

Incohérence des calendriers

La Commission souhaite, en outre, que les clients puissent disposer des informations détaillées sur

leur consommation dès le 1^{er} janvier 2015. Cela revient à exiger la mise en place, à partir de cette date, des compteurs intelligents nécessaires pour collecter ces informations.

Un calendrier impossible à tenir pour la France, compte tenu du calendrier de déploiement de Linky, si la généralisation de ce compteur de nouvelle génération venait à être confirmée par le gouvernement.

Tarification

Tout aussi irréalistes, enfin : les propositions de la DG Énergie en matière de tarification.

Le projet de directive propose, en effet, d'inclure dans les tarifs de réseaux les coûts liés à l'offre des services énergétiques, alors même que le 3^e Paquet « électricité » prévoit que seuls les coûts du domaine des GRT doivent être pris en compte dans la tarification.

De même, la mise en place d'une tarification « dynamique » en temps réel ne pourra que se heurter aux contraintes techniques, qui rendent cette approche aujourd'hui matériellement impossible

CRÉDITS

La Lettre de l'Union Française de l'Électricité
Numéro 18 - JUILLET/AOÛT 2011

Direction de la Communication
3, rue du Quatre Septembre
75002 Paris

Directeur de la Publication : Robert Durdilly

Rédaction : Anne Chenu

Secrétaire de Rédaction : Céline Langlois

Photos : Médiathèque EDF - Brandstrom Sophie, Goldstein Julien, Oddoux Franck, Chanteloup Francis et Didier Marc / Médiathèque RTE / Erik Moktari / ERDF-Philippe Lesprit / fotolia

Maquette originale : Jeremy Goncalves / jeremy-artwork.com

Mise en page et impression : Melun-Impressions - Imprimé en France